

SÉANCE DU 12 FÉVRIER 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Rimouski-Neigette, tenue le 12 février 2025 à 19 h 30, à ses bureaux du 23, rue de l'Évêché Ouest, à Rimouski, et à laquelle étaient présents :

SAVARD, Réjean	représentant	Rimouski
SAVOIE, Robert	maire	Saint-Valérien
ST-PIERRE, Francis	préfet	Saint-Anaclet-de-Lessard
THÉRIAULT, Julie	mairesse	Saint-Marcellin

Était absent :

VIEL, Claude	maire	Saint-Eugène-de-Ladrière
--------------	-------	--------------------------

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le préfet déclare la séance ouverte à 19 h 37.

CA25-005 / ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Julie Thériault et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté avec dispense de lecture.

CA25-006 / APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par Robert Savoie et résolu à l'unanimité que le comité administratif de la MRC de Rimouski-Neigette approuve les procès-verbaux des séances ordinaires du comité administratif du 13 novembre 2024, du 12 décembre 2024 et du 13 janvier 2025, avec dispense de lecture.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

CA25-007 / AUTORISATION DE DÉPENSES

Il est proposé par Julie Thériault et résolu à l'unanimité que le comité administratif de la MRC de Rimouski-Neigette accepte les comptes dont la liste est annexée au présent procès-verbal, et autorise le directeur général et greffier-trésorier à les payer.

Total des comptes :	219 063,00 \$
Total des dépenses préautorisées :	219 996,22 \$

<u>GRAND TOTAL :</u>	<u>439 059,22 \$</u>
-----------------------------	-----------------------------

CA25-008 / AUTORISATION D'EMBAUCHE / POSTE TEMPORAIRE D'INSPECTEUR/TRICE RÉGIONAL

CONSIDÉRANT l'arrêt de travail à durée indéterminée de Monsieur Patrick Labrie, titulaire d'un poste d'inspecteur régional;

CONSIDÉRANT QUE la convention collective permet l'embauche d'une personne salariée temporaire pour tout poste temporairement dépourvu de son titulaire;

CONSIDÉRANT QUE le poste a été affiché à l'interne, puis à l'externe tel que prévu à la convention collective;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection suite aux entrevues;

Il est proposé par Robert Savoie et résolu à l'unanimité que le comité administratif de la MRC de Rimouski-Neigette autorise l'embauche de Monsieur Aldo Deschênes au poste temporaire à temps plein (35 heures par semaine) d'inspecteur régional. Il sera intégré à l'échelon 4 de la classe 5 de la convention collective et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le directeur général et greffier-trésorier.

AUTRES

CA24-009 / NON-RÉMUNÉRATION DE LA SÉANCE

Il est proposé par Julie Thériault et résolu à l'unanimité que la présente séance ne soit pas rémunérée.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 47.

FRANCIS ST-PIERRE
Préfet

JEAN-MAXIME DUBÉ
Dir. gén. et greff.-trés.